



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



La secrétaire adjointe :